



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. PRINCIPES GENERAUX

a. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent exclusivement à toutes les ventes de produits et prestations de services associées à ces ventes, effectuées par CDL. Toute commande auprès de notre société implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur des présentes conditions générales de vente, qui prévalent sur toutes conditions générales d'achat, sauf conditions nommément acceptées par un écrit de notre société.

b. Usage

Tous les matériels que nous fournissons sont exclusivement destinés aux utilisateurs sous la seule responsabilité de l'utilisateur. Nous déclinons toute responsabilité dans le cas où ces fournitures feraient l'objet d'un usage impropre à leur destination originale ou ne seraient pas conformes à la législation locale.

2. COMMANDES

Les prix figurant sur le bon de commande s'entendent hors taxe. Ils doivent être majorés de la TVA en vigueur au moment de la facturation.

Toute commande doit nous être adressée par écrit (par e-mail, par fax ou par courrier) sur la base du catalogue et des tarifs en vigueur ou du devis adressé au client, et ne sera définitivement acceptée par notre société qu'après émission d'une confirmation de commande par écrit (accusé réception de commande). Toute annulation ou modification de commande ne pourra être prise en compte qu'après accord express et écrit de notre société.

3. DELAI DE LIVRAISON

Les délais de livraison indiqués sur nos devis, pro-forma ou accusés de réception de commandes sont donnés de bonne foi mais sans engagement. Bien que notre société s'efforce de les respecter, en aucun cas, un retard quelconque ne serait justifier l'annulation de la commande, ni donner lieu à des indemnités ou pénalités de retard. Nos délais de livraison courent à partir de la date de l'accusé de réception de commande. En cas de rupture de stock de certains produits, nous nous réservons la possibilité d'effectuer des livraisons partielles.

4. TRANSPORT

Nos produits sont toujours vendus « départ CDL », sauf mention contraire validée par CDL.

L'acheteur s'engage à vérifier la qualité et la quantité des marchandises dès réception. Toute réclamation relative à la qualité ou à la quantité de marchandise reçue devra d'une part faire l'objet de réserve lors de la réception et d'autre part être transmise à notre société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai maximum de 48 heures suivant la date de déchargement.

Un litige concernant le transport ne peut en aucun cas justifier d'un défaut de paiement.



5. ELIMINATION DES DECHETS

Les obligations liées à l'organisation et au financement de l'enlèvement et du traitement des déchets sont sous la responsabilité du client et à sa charge.

6. PAIEMENT

Sauf stipulation écrite contraire, les règlements sont effectués à 30 jours date de facture. Pour toute ouverture de compte, il vous sera demandé un paiement d'avance. Tout retard de paiement entrainera un blocage du compte client.

Ainsi CDL pourra suspendre toute commande en cours, sans préjudice. En outre, le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels ; de plus, à titre de clause pénale et en application des dispositions légales, l'acheteur sera de plein droit redevable d'une pénalité pour retard de paiement calculée sur l'intégralité des sommes restant dues, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (article L441-6 et D441-5 du Code de commerce), et d'intérêts de retard calculés au taux de la Banque Centrale Européenne majoré de 10% (article L441-6 du Code de commerce).

7. RESERVE DE PROPRIETE

Le vendeur conserve la propriété des équipements vendus et figurant sur la facture jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire.

Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des équipements. Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle, à compter de la livraison, au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des équipements ainsi que des dommages qu'il pourrait occasionner. L'acheteur devra souscrire une assurance garantissant, à compter de la délivrance des équipements, sa responsabilité civile pour tous dommages causés par les équipements ainsi que les risques encourus par les équipements tels que vols, incendie, explosion, bris de machines et autres dégradations, quelle que soit l'origine. En cas de saisie-arrêt ou de toute autre intervention d'un tiers sur les équipements, l'acheteur devra impérativement en informer le vendeur sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits.

8. GARANTIE

A défaut, l'acheteur est censé avoir accepté la quantité et la qualité des marchandises livrées. En cas de vice caché, notre garantie est limitée au remplacement des produits défectueux à l'exclusion de la réparation de tout autre préjudice. Pour pouvoir bénéficier de cette garantie, l'acheteur doit aviser sans retard et par lettre recommandée avec accusé de réception notre société et doit nous permettre de procéder aux constatations nécessaires. En aucun cas la responsabilité de CDL ne peut être engagée, seule celle de ses fournisseurs l'est directement pour ce qui concerne les produits et leur fabrication respective. Tous les renseignements et informations se rapportant aux produits sont donnés à titre indicatif seulement. Les notices, plans, croquis et autres renseignements sont communiqués pour informer la technique d'utilisation des produits, mais ne sauraient être réputés concourir à leur mise en œuvre et n'engagent pas notre responsabilité. La conformité exacte des marchandises aux échantillons livrés ne peut être garantie. Un litige concernant un produit donné ne peut en aucun cas justifier le défaut de paiement des produits livrés et acceptés par l'acheteur.



9. ATTRIBUTIONS DE JURIDICTION

Toute contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande ou tout litige relatif à la présente vente, relève de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Marseille.

10. CONDITIONS DU SAV.

CDL met à la disposition de ses clients un Service Après-Vente pour le matériel acheté chez CDL. Le client doit renvoyer le matériel accompagné de sa fiche SAV dûment complétée à l'adresse indiquée.

Matériel sous garantie : la réparation (pièces et main d'œuvre) est prise en charge par CDL dans la mesure où les pannes survenues sont assurées par la garantie. La logistique est à la charge du client.

Matériel hors garantie : un devis établi sur le diagnostic SAV est transmis au client. Aucune réparation ne sera effectuée sans validation écrite du devis par le client. En cas de refus du devis, des frais de diagnostic seront facturés. Ces frais de diagnostic seront remboursés en cas d'achat de matériel équivalent chez CDL. La logistique est à la charge du client.

RESERVES LORS DE LA LIVRAISON

RESERVES VALABLES (précédé du mot "Refusé")	RESERVES NON RECEVABLES	
Colis écrasé - Marchandise détruite	Carton abîmé	Toute réserve renvoyant à une vérification ultérieure par le destinataire
Colis fuyard	Colis ou carton ouvert	Sous réserve de déballage
Colis abîmé-Marchandise HS	Reçu x carton(s) ouvert (s) sous réserves de déballage	Sous réserve de contrôle
	Réserves sur manquant	Sous réserve de vérification
Marchandise écrasée	Caisse enfoncée	Sous réserve de bon fonctionnement
Marchandise abîmée	Carton enfoncé	Sous réserve de déballage et de bon fonctionnement
Bidon fuyard	Colis enfoncé	Dommage à vérifier
Colis abîmé, X articles (s) cassé(s)	Carton éclaté, sous réserve de contrôle ou de comptage	Colis inutilisable
Colis ouvert, X articles (s) manquants(s)	Emballage enfoncé ou abîmé ou mouillé ou trace de choc	Traces de choc
Matériel endommagé	Carton ou colis éclaté	Dommmages à vérifier
Matériel abîmé	Carton ou colis déchiré par endroit	Reçu la marchandise en mauvais état
	Carton ouvert sans précision du nombre de pièces manquantes	Colis en mauvais état